

D.M. n° 04 - n° 936

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

le crédit de 900.00 F. provenant du reliquat de la subvention accordée pour l'aménagement des accès RN 57/ZAC SUD (programme n° 11/73) est ouvert :

- en recettes

article 105 : pg 11/73

900.00 F.

- en dépenses

article 2330 : pg 11/73

900.00 F.